EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 5 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le cinq novembre à 17 heures 30 minutes, la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de VIOLAY s'est réunie dans le lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Mme CHAVEROT Véronique, Maire, Présidente du Conseil d'Administration et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : *M. POIRON Jean-Pierre*, *M. JACQUEMOT Jean-Paul*, *M. PALAIS Jean-Claude*, *Mr POMMIER Philippe*, *Mme ESCOFET Dany*, *Mme VIAL Simone*, *M. SERRAILLE Michel*

Absent(e) excusé(e) : *Mme COLLON Colette*
Secrétaire de séance : *Mme ESCOFET Dany*

Objet **EHPAD– Réf : 2024.03.12**

Embauche d'une animatrice en cdd à temps complet

Madame la Présidente explique à l'assemblée que le poste d'animateur à temps complet est vacant depuis le 27 novembre 2017, à la suite du départ de l'agent titulaire du poste.

Vu la déclaration de vacance du poste enregistrée sous le n° V042241203000135 ;

Suite à l'annonce publiée dans la bourse de l'emploi, le directeur de l'E.H.P.A.D n'a reçu aucune candidature satisfaisante.

Madame la Présidente propose en conséquence de pourvoir cet emploi par le biais d'un contrat à durée déterminée d'une durée d'un an, à compter du 01 avril 2025.

L'agent recruté sera rémunéré au 3er échelon du grade d'animateur soit à l'indice brut 397 indice majoré 375.

Elle invite l'assemblée à se prononcer sur cette question.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'embaucher une animatrice sur un contrat à durée déterminée d'un an, à compter du 01 avril 2025 aux conditions susnommées ;

- - DIT que les crédits correspondants seront inscrits chaque année au chapitre 012 du budget.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

VIOLAY, le 12 novembre 2024

Le secrétaire de séance
Dany ESCOFET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-264210220-20241105-20240312-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/12/2024

La Présidente,
CHAVEROT Véronique

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE VIOLAY 42780

Conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le .17/12/2024
Madame la Présidente
- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de LYON situé au 184 rue Dugesclin, 69433 LYON Cédex 03, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux service de l'Etat, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr